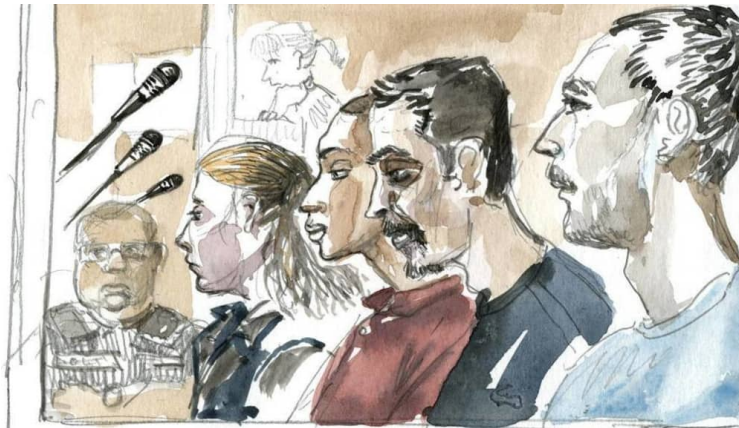


## Séquestration : de deux à cinq ans de prison pour la bande à " Chris "

Publié le 19/03/2019 à 04:55 | Mis à jour le 19/03/2019 à 04:55



Les quatre prévenus croqués dans leur box lors de leur procès, hier à Tours.

© (Dessin Philippe Delord)

Trois hommes et une femme comparaissaient pour enlèvement et séquestration, hier. Des faits commis en décembre entre Noyant-de-Touraine et Saint-Épain, sur fond de trafic de drogue.

### Tribunal correctionnel de Tours

Quatre prévenus, quatre postures : entre minimisation des faits, mutisme et acceptation. Pour une affaire unique dont les débats ont manqué de peu d'être jugés devant une cour d'assises. « Il a été frappé tellement fort que vous l'avez laissé pour mort, tonne Maxime Doliveux, substitut du procureur de la République. Si cela avait été le cas, c'était 30 ans que vous encourriez... »

Ses mots fixent le cadre des faits entendus hier par le tribunal correctionnel de Tours. Au 22 décembre, en pleine nuit, quelque part dans un champ de Saint-Épain. Le théâtre d'un règlement de comptes sans témoin ou presque.

### " Des gens qui galèrent pour leur survie "

Maxime, la victime, est retrouvé par un automobiliste, allongé sur une route, blessé aux côtes et au fémur, incapable de se lever. La joue tuméfiée, les vêtements couverts de boue.

Le forfait de deux hommes de 23 ans qui se sont acharnés – le rôle d'un troisième a finalement été requalifié en complicité de violence – à coups de pied-de-biche, notamment. Pour lui tirer des aveux. Pour venger Christopher et sa compagne, surtout.

L'histoire d'un différend sur fond de stupéfiants, débuté par un vol, quatre jours plus tôt. La compagne de « Chris » est alors « humiliée », battue, mise à nue. De la cocaïne disparaît du foyer, des sommes d'argent aussi.

Parmi les agresseurs, « un homme aux chaussures rouges qui zozotait ». Cet homme, les prévenus en sont certains, c'est Maxime.

La suite est connue : « Chris voulait qu'on ait une discussion avec lui », souffle Morgan en désignant la partie civile. Pour l'intimider, sans limites ?

Depuis le box, sortis d'un mois de détention provisoire, les prévenus égrènent leurs arguments. Pas question, ici, de gros poissons qu'un trafic d'envergure aurait poussé au délit. Mais « à une bande de gens aux passés raturés, qui galèrent pour leur survie », insiste Me Abed Bendjador fils dans sa plaidoirie. Son client, Chris, revendeur d'ecstasy, de kétamine, de MDMA ou de cannabis, acquiesce.



Alors, en rangs serrés, chacun y va de son mea culpa. Morgan, 23 ans, suspecté d'avoir menacé Maxime avec un revolver chargé, assume. Tout. Et renouvelle ses regrets au tribunal.

Charlotte, 29 ans, compte ses mots. Elle qui, selon Sarah Mercier, son avocate, « s'est retrouvée spectatrice à son insu ». Et puis, il y a Willy, l'auteur des coups, « le plus violent du commando », d'après le parquet, qui tente d'interroger la version des victimes, Maxime et sa compagne. « Son seul espoir est de vite sortir de prison pour retrouver sa jeune fille », insiste son conseil.

Étaient-ils les hommes de mains de Chris, que la justice suspecte d'avoir ordonné l'expédition punitive ? Parce qu'ils étaient « redevables » de celui qui les fournissait ? Un peu de tout ça, sans doute.

C'est du moins ce qu'a estimé le tribunal. Charlotte a écopé de deux ans d'emprisonnement, dont un assorti du sursis. La peine la plus clémente prononcée hier. Morgan est condamné à trois ans, Willy et Christopher, à cinq.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL A LA UNE LOCAL NOYANT-DE-TOURAIN SAINT-ÉPAIN FAITS DIVERS JUSTICE



**Julien COQUET**  
Journaliste, rédaction de Tours



Suivre @JuCOQUET

#### SES DERNIERS ARTICLES

- > [La Riche : le bidonville des roms des Îles Noires rasé en juin](#)
- > [Bidonville des Îles Noires à La Riche : l'évacuation prévue pour juin](#)
- > [Main arrachée lors d'une manifestation de Gilets jaunes à Tours : Ayhan P. raconte son combat](#)

#### SUR LE MÊME SUJET



Noyant : les auteurs d'une expédition punitive écopent de 2 à 5 ans de prison



Impliqués dans une expédition punitive, ils seront jugés en mars



La Chapelle-Bâton. Dans l'affaire de séquestration de Michel-Jack Chasseuil, Mohamed Mezaza sera jugée une seconde fois

#### RECOMMANDÉ POUR VOUS



18/03/2019 - 15:39

Noyant : les auteurs d'une expédition punitive écopent de 2 à 5 ans de prison



09/02/2019 - 04:55

Impliqués dans une expédition punitive, ils seront jugés en mars



18/01/2019 - 04:55

La Chapelle-Bâton. Dans l'affaire de séquestration de Michel-Jack Chasseuil, Mohamed Mezaza sera jugée une seconde fois

#### LES PLUS LUS

- 1 Un motard d'une quarantaine d'années s'est tué cet après-midi à Montgivray
- 2 Tours : deux nouveaux McDo vont ouvrir dans la métropole
- 3 INFO NR. Dans l'Indre, un projet d'accueil de rassemblements tziganes en passe d'aboutir
- 4 Liens d'intérêts : un rapport épingle la fac de médecine de Poitiers
- 5 Niort : 6 mois de prison avec sursis requis contre le tueur présumé du chien Jagger

#### CONTENUS SPONSORISÉS

